	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-676

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<i>N° 2024-676</i>

**SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Commission syndicale des marais de Montferrand :
subvention d'investissement pour la reconstruction de la 'maison des marais' -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de la Commission syndicale des marais de Montferrand

La Commission syndicale des marais de Montferrand est une structure créée au milieu du XIXème siècle, avec pour mission de gérer et valoriser les marais intercommunaux de la Presqu'île d'Ambès, dénommés couramment le « Petit Marais » et le « Grand Marais ». De nos jours, ces espaces intercommunaux constituent le bien commun indivis de 7 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Sainte-Eulalie, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul et Yvrac.

Réglementairement, la Commission syndicale est un établissement public administratif. En plus de ses missions d'entretien et de gestion d'espaces naturels remarquables, la Commission syndicale remplit des missions d'animation, de sensibilisation et de découverte de ce patrimoine naturel. Ce projet de reconstruction de la Maison des marais entre dans ce cadre.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole et nouvelle demande

Par délibération n°2019-703 du 29.11.2019, Bordeaux Métropole a accordé à la Commission syndicale des marais de Montferrand une subvention d'investissement de 38 000 € pour son projet de reconstruction de la Maison des marais évalué à 147 804 € TTC. Un premier acompte de 26 600 € a été versé dans ce cadre.

La Commission a adressé à Bordeaux Métropole, par courrier du 10.07.2024, une demande de subvention complémentaire d'un montant de 35 800 € pour ce projet, en raison de l'inflation et pour partie d'une sous-évaluation initiale du coût des travaux (appel d'offres infructueux). La demande globale de la commission est ainsi de 73 800 €, pour un montant total de travaux de 205 665 € TTC.

3 – Contenu du projet

Le projet vise à reconstruire l'ancienne maison du garde marais (située avenue Raymond Beauvais à Saint-Vincent-de-Paul), pour créer une salle collective accueillant des animations ponctuelles et des réunions publiques, mobilisable par la Commission syndicale, les communes du secteur, les autres associations locales en lien avec les marais de Montferrand, et par Bordeaux Métropole dans le cadre notamment de l'animation du site Natura 2000 « Marais du Bec d'Ambès ».

Le bâtiment sera intégralement repris (reconstruction des fondations et des murs porteurs, de la charpente et de la toiture, ainsi que mise en place des menuiseries extérieures). Des aménagements intérieurs (platerie, peinture, électricité, plomberie, etc.) sont également prévus.

Le secteur disposera ainsi d'un lieu sans équivalent aujourd'hui pour la sensibilisation du grand public, porté collectivement par des communes et une structure locale, acteur majeur d'un territoire naturel riche et à valoriser. Cette action viendra valoriser le patrimoine commun des 7 communes constitutives la Commission syndicale.

4 – Budget prévisionnel

La Commission syndicale des marais de Montferrand sollicite une aide financière globale de 73 800 € d'aides sur montant global de 205 665€ TTC, soit 35,88% du budget de l'opération, correspondant au budget prévisionnel suivant :

BUDGET TTC (€)				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Fondations	15 912	Commission syndicale des marais de Montferrand (autofinancement)	48,75 %	100 261
Gros œuvre et assainissement, charpente, couverture, et menuiseries extérieures	122 395	Bordeaux Métropole	35,88 %	73 800 (38 000 + 35 800)
Aménagements intérieurs (peinture, électricité, plâtrerie, sol, plomberie, etc.)	67 358	Communes copropriétaires	12,94 %	26 604
		Association les Amis des Marais	1,94 %	4 000
		Association les Sauvaginiers des Marais de Montferrand, et Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde	0,49 %	1 000
Total dépenses TTC	205 665	Total recettes	100 %	205 665

Il est donc proposé de porter la participation métropolitaine à 73 800 €, dont 26 600 € déjà versés au titre de la convention attributive signée en application de la délibération n°2019-703, et arrivée à échéance le 19.02.2024.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération métropolitaine n°2019/703 relative à la première subvention pour la Commission syndicale des marais de Montferrand, pour la reconstruction de la maison des marais, en date du 29 novembre 2019,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU le dossier de demande d'aide du 10 juillet 2024 présenté par la Commission syndicale des marais de Montferrand,

VU la délibération métropolitaine relative au règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation, en date du 12 avril 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser les milieux naturels de son territoire, et l'intérêt d'un équipement de sensibilisation à la nature à proximité des marais de la presqu'île d'Ambès,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 73 800 € à la Commission syndicale des marais de Montferrand pour le financement de l'opération « Reconstruction de la maison des marais ».

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée à la présente délibération et précisant les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2024 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	
	Monsieur Patrick PAPADATO